

○ Agenda - Vie municipale et locale ○



Balade au Bois Joli

Avril		
Du 26/04 au 30/04	Parc de la mairie	Journée de l'Environnement
Mai		
04/05 - 16h-19h30 sur RDV	Salle Communale	Collecte don du sang Sur RDV : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr
06 et 07/05	Salle Chartreuse	Le pire village de France, Théâtre
08/05 - 10h15	RV place Ernest Brochier	Commémoration du 8 mai 1945
Du 22/05 au 12/06 Sur inscription	Chez vous, et partout!	Jeu Ma petite Planète
23/05	Mairie	Ciné Partage autour du film Demain
27/05	Parc de la mairie	Fête du vélo et Coublevitaine
Juin		
02/06	Où vous le voulez !	Fête des voisins

Des permanences sont proposées en mairie régulièrement : permanences Architecte Conseil, Avocat et Médiation. Pour connaître les prochaines dates de permanence, consultez le site web de la commune. Sur RDV au 04 76 05 15 39.

Vous souhaitez découvrir l'agenda et les idées sorties dans les communes alentour ? N'hésitez pas à visiter la page tourisme du Pays Voironnais <https://tourisme.paysvoironnais.com/agenda-sorties/> et le site du PNRC : <https://www.parc-chartreuse.net/agir/culture-patrimoine/actualites-thematisees-culture/> !

20èmes journées de l'environnement, du 27 au 30 avril, Coublevie, La Buisse et Saint Jean de Moirans

Cet événement est aujourd'hui devenu un incontournable dans le Pays Voironnais ! Conférences, repas partagé, marché de l'environnement, animations variées, venez nombreux pour profiter de cette 20ème édition. **Le programme a été distribué dans vos boîtes aux lettres le mois dernier et est accessible dans la section agenda du site internet de la commune.**

Le pire village de France, Théâtre – Samedi 6 mai à 20h et dimanche 7 mai à 17h, salle Chartreuse

L'atelier Théâtre de Coublevie Accueil présentera la pièce de Jean-Pierre Martinez « Le pire village de France », mise en scène par Sophie Brusset.

Participation au chapeau

Compte tenu du nombre de places limitées Salle Chartreuse, réservation vivement recommandée (06 01 75 68 92).



Commémoration du 8 mai 1945, lundi 8 mai 10h15, place Ernest Brochier et Monument aux Morts

Le rendez-vous est donné dès 10h15 place Ernest Brochier, avec une procession accompagnée de la **fanfare de Saint Nicolas de Macherin** jusqu'au Monument aux Morts. Les **enfants de l'école de la Grande Sure** seront présents pour chanter l'hymne national.

A la suite de la cérémonie, un apéritif sera offert par la municipalité dans le parc de la mairie.

Cérémonie organisée avec le soutien de l'Association Devoir de Mémoire de Coublevie.

Prêt pour jouer ? Ma petite planète le JEU arrive à Coublevie du 22 mai au 12 juin

Des défis écolo pendant 3 semaines, ça vous tente ? Pour participer, il suffit de créer une équipe / ligue, télécharger l'application, et choisir les défis que vous souhaitez faire. Il y en a pour tous les niveaux.

Le Collectif Citoyen de Coublevie souhaite embarquer un maximum de Coubleviteains dans l'aventure, en créant des équipes / ligues dans vos groupes d'amis, voisins, vos familles, à l'école, au travail, à la crèche, dans vos groupes de sport...

Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez-nous au 07 86 70 41 35 ou collectif.transition.couplevie@gmail.com

Soirée Ciné Partage du Film Demain, mardi 23 mai, 20h, Mairie

Le Collectif Citoyen de Coublevie organise une soirée de partage et de discussion autour du film Demain, de Cyril Dion et Mélanie Laurent. Une belle façon de se projeter dans l'avenir...



Couplevie fête le vélo ! La Coublevitaine, et bien plus encore, Samedi 27 mai, parc de la Mairie

Le samedi 27 mai, aura lieu la Coublevitaine, la traditionnelle randonnée cyclotouriste organisée par le Cycloclub de Coublevie.

Cette année, l'événement prend une autre ampleur. De 10h à 17h, dans le parc de la Mairie, c'est une véritable fête du vélo qui sera organisée.

13 exposants seront présents et de nombreuses animations seront proposées : essais de vélos ou vélos à assistance électrique, présentation des futurs aménagements cycles du Pays Voironnais, révision de son vélo par des techniciens, cours de réparation, initiation au monocycle, circuits pour enfants...

Cet événement est organisé par Véligood, l'entreprise dédié au vélo du Groupe économique solidaire Adéquation.

Infos : 04 76 32 72 80 ; groupe-adequation.com



Fête des voisins, vendredi 2 juin, partout dans Coublevie

Cette année, le 2 juin c'est la date nationale pour faire la fête entre voisins.

Le comité consultatif « vie de village », vous invite à retenir cette date pour organiser un moment convivial entre voisins, faire connaissance autour d'un verre, d'un plat partagé, d'une action collective dans le quartier ...

Si vous êtes en lotissement, copropriété, pensez à élargir vos invitations aux habitations qui vous entourent. Leurs habitants n'ont pas toujours les mêmes facilités pour rencontrer du monde, connaître leurs voisins !

Pratiquement : si vous avez besoin d'un emplacement collectif qui nécessite de fermer une portion de route (sauf pour toutes les voies privées), vous pouvez contacter la police municipale : p.municipale@coublevie.fr, qui pourra en accord avec le maire, prendre un arrêté municipal pour fermer temporairement une portion de route.

Nous vous invitons à communiquer sur toutes les bonnes idées que vous aurez, à prendre des photos et nous les envoyer pour le journal communal et le site internet !

Merci à tous les coubleviteains



Couplevie en fête se prépare !

Réservez votre 1er juillet et guettez les appels aux bénévoles ! C'est grâce à votre implication à tous que cette fête existe !

○ Vie Communale ○

Création d'un collectif citoyen à Coublevie : des projets déjà mis en place, et beaucoup d'idées !

L'envie d'agir collectivement sur des projets autour de l'écologie à Coublevie a permis à des citoyens de se rassembler. Et déjà des groupes de travail se sont mis en place :

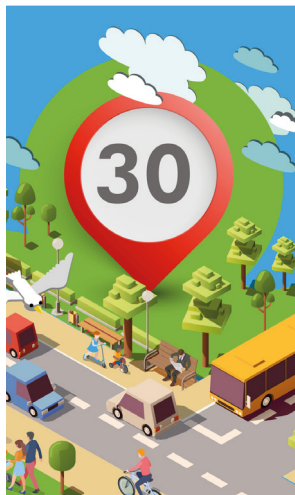
- Une outillthèque est déjà lancée (outil de prêts d'objets)
- Un projet de creuser des mares et refaire des zones humides
- Le lancement du jeu Ma Petite Planète entre les

Coupleviteains (22 mai au 12 juin), et déjà 3 classes de maternelles / primaires ont participé à la version scolaire.

- L'organisation d'une soirée pour le Ciné Partage du Film Demain le mardi 23 Mai à 20h en salle des mariages

Vous avez des idées ? vous souhaitez participer ? Venez nous voir aux journées de l'environnement le 30 avril et/ou contactez-nous via collectif.transition.coublevie@gmail.com pour être tenu informé des prochains rendez-vous.

Coublevie commune apaisée : c'est pour mai !



Des rues et routes apaisées pour toutes et tous... C'est l'objectif de nombreuses villes en France et en Europe pour améliorer le cadre de vie des habitants. Coublevie s'inscrit dans cette démarche et deviendra une « ville 30 » dans le courant du mois de mai. Toutes les voies de Coublevie passeront à 30km/h, en dehors de la route de Grenoble qui restera à 50km/h. **Alors, levez le pied, et prenez votre temps !**

Nouvelle signalétique

De nouveaux panneaux seront installés courant mai sur l'ensemble des axes de la commune, accompagnés de marquage au sol. **Une fois la nouvelle signalétique en place, la limitation sera effective !**

Sécuriser les mobilités douces

L'objectif de la « ville 30 » est de favoriser un meilleur partage de la voirie entre piétons, cyclistes et voitures. Limiter la vitesse à 30km/h, c'est laisser une plus grande place aux cyclistes et aux piétons, et sécuriser leurs déplacements.

Réduire les nuisances sonores

Les nuisances sonores peuvent baisser de moitié lorsque la vitesse est réduite, et ceci même si le trafic est dense. La circulation étant plus fluide à 30 km/h, il y a moins de coups d'accélérateur et de frein, donc moins de bruit.

Fluidifier et sécuriser les déplacements

La généralisation du 30 km/h favorise une circulation plus fluide avec un débit régulier qui évite les engorgements. L'impact sur la consommation de carburant est également important.

L'enjeu de la « ville 30 » est aussi celui de la sécurité routière. En limitant la vitesse en ville, l'objectif est de réduire le risque d'accident et leur gravité, et de sécuriser le parcours des piétons et des vélos.

De nouvelles dates de permanence dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme

La révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) est en cours depuis septembre 2020. Un nouveau débat du PADD a été tenu le 29 avril 2022 en Conseil Municipal présentant des objectifs d'aménagement du territoire coublevite pour les 10 à 15 prochaines années. Ces éléments peuvent susciter des observations ou interrogations, et la municipalité propose la tenue de « permanences PLU » sur les dates suivantes :

- Le mercredi 17 mai de 8h30 à 11h30
- Le mercredi 7 juin de 8h30 à 11h30

Vous êtes invités à prendre rendez-vous à l'accueil de la mairie au 04.76.05.15.39.

Une nouvelle façon de rendre hommage au cimetière

L'arbre du souvenir est accessible, sa mise en place "administrative" étant enfin effective !

La sépulture de vos proches est loin de chez vous ? Vous souhaitez laisser une trace après avoir dispersé leurs cendres ? Ou tout simplement écrire un nouveau message à un défunt ?

Il vous suffit d'acheter une feuille à la mairie, la faire graver avec le message de votre choix avant de l'installer sur une des branches de l'arbre. Une jolie façon de rendre hommage !

Tarif de la feuille : 40€



Imaginer un cimetière plus accueillant – appel aux citoyens intéressés!

Les services techniques de la mairie et les élus travaillent actuellement sur des options d'aménagement pour rendre notre cimetière plus vert, et plus accueillant pour les usagers. **Vous souhaitez travailler à nos côtés pour sur ce projet ?** Envoyer un email à Eric Lamidieu : e.lamidieu@coublevie.fr.

Ouverture de la mairie et de l'agence postale un samedi matin sur deux !

Depuis début février, et en attente d'un nouveau recrutement à l'accueil, **les agents de la mairie s'organisent pour garantir l'ouverture 1 samedi sur 2, afin de maintenir au mieux le niveau de service.** Nous vous invitons donc à vérifier sur le site de la mairie avant de venir. A savoir : la mairie et l'agence postale seront fermées du 17 au 20 mai 2023 pour le pont de l'ascension.

Déclaration d'un bien immobilier à usage d'habitation

Vous êtes propriétaire d'un bien immobilier à usage d'habitation (résidence principale, secondaire ou logement loué) ? Vous avez jusqu'au 30 juin 2023 inclus pour déclarer l'occupation de votre/vos logement(s) sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. Cette obligation déclarative en 2023 est en lien avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par local pourra être appliquée.

Pour plus de renseignements : www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16336 et www.impots.gouv.fr/actualite/gerer-mes-biens-immobiliers-un-nouveau-service-en-ligne-pour-les-usagers-proprietaires-1

Les cours de l'école d'Orgeoise changent d'allure !

Vous l'avez sans doute remarqué : les cours de l'école d'Orgeoise se mettent au vert grâce à une action concertée de LAPEC, du Sou des Ecoles et de la mairie. Un projet réalisé en 2 temps :

- Les talus de la cour des primaires ont été végétalisés par les enfants, les parents et quelques classes le samedi 18 mars et la semaine suivante.
- Une partie du bitume a laissé place à des arbres durant les vacances de printemps pour apporter de l'ombre et de la fraîcheur au printemps et en été, tout en conservant une zone de jeu importante.

Merci à tous pour ce beau projet participatif !



○ Vie Intercommunale ○

Matinée conseil à la rénovation énergétique – Voiron

Dans le cadre du service public de la performance énergétique de l'habitat, l'Espace Info Énergie – AGEDEN, en partenariat avec la communauté d'Agglomération du Pays Voironnais vous invite à une matinée de Conseil à la rénovation énergétique.

Samedi 13 mai • 9h à 12h • Voiron • 40 Rue Mainssieux, Gratuite, entrée libre

Zone
"petites
annonces"

REVELEZ LE/LA PHOTOGRAPHE QUI EST EN VOUS

Vous souhaitez partager vos meilleures photos dans votre Couble'Village ? N'hésitez pas à les partager en les envoyant à communication@coublevie.fr.

Vous exercez une activité professionnelle domiciliée sur la commune et souhaitez-vous faire connaître ? Envoyez un message à communication@coublevie.fr pour être référencé sur un de nos annuaires sur le nouveau site web de la commune, page «vivre à Coublevie».

Médecins : Garde d'urgence libérale

Les médecins généralistes libéraux assurent pour Coublevie, une garde d'urgence libérale de 20h à 24h au Centre Hospitalier de Voiron à proximité des urgences. Le 15 est à composer dans tout les cas, 7 jours/7

Infirmiers

La liste des infirmiers et infirmières de Coublevie est disponible sur www.couplevie.fr « Coublevie pratique » - Rubrique « santé »

Pharmacies

Trouver au quotidien une pharmacie de garde. | Téléphone : 0 825 74 20 30 | Internet : <https://www.servigardes.fr/pharmacies/15844/38500>

Dentistes

Les permanences sont disponibles sur répondeur au 04 76 00 06 66

Si vous avez des informations à faire paraître dans les publications de la mairie, merci d'envoyer les éléments à l'adresse : communication@coublevie.fr au plus tard le 15 de chaque mois.

Adresse postale : BP2, 38500 Coublevie
Tél : 04 76 05 15 39 | site internet : <http://www.couplevie.fr>
Directrice de la publication : Adrienne Pervès – Maire
Réalisation graphique : Ambre Mischis – a•e•c•h•o
Crédits photos : Mairie de Coublevie, photo du mois : Jujum
Dépôt légal à parution – Imprimerie du Pont de claix, 38640 Claix
Ne pas jeter sur la voie publique – **Imprimé sur papier recyclé**